



COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 10 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 03 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 13	L'an deux mille vingt trois, le mercredi 05 juillet 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Artonne s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion salle du conseil sous la présidence de Stéphane HOUSSIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le vendredi 30 juin 2023.
--	--

PRÉSENT(E)S (10) :

GISELE BERNARD
SEBASTIEN GRAVIER
STEPHANE HOUSSIER
MARIE-ANGE MERCIER
FABIENNE CHAUTY
DAMIEN ROSSEEL
GAETAN DUBIEN
DENIS CHARBONNIER
DAMIEN ROSSEEL
JEAN-PAUL VIVIER

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(E)S (3) :

ALAIN FAUGERAS (PROCURATION DAMIEN ROSSEEL)
ROMAIN LEGRAND (PROCURATION DENIS CHARBONNIER)
NICOLAS MIALON (PROCURATION MARIE ANGE MERCIER)

NON REPRÉSENTÉ(E)S (1) :

CELINE DOUARIN

Secrétaire de séance :

KARINA MONNET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures

1 - APPROBATION COMPTE RENDU 31 MAI 2023

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2023.

2 - COUT CANTINE 2023/2024

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER et Gisèle BERNARD

Augmentation du tarif du prestataire pour la cantine de 10%. Le tarif passe de 3.80 € à 4,19 €. Le montant facturé aux familles est le prix facturé par le prestataire pour les élèves habitants Artonne. Il est donc nécessaire d'augmenter les tarifs de la cantine.

Pour les enfants le tarif passe de 3.80 € à 4.19 €.
Pour les adultes le tarif passe de 4,95 à 5.45 €.
Un montant de 2 euros par repas est facturé aux élèves extérieurs à Artonne.
Pour les élèves domiciliés à l'extérieur d'Artonne le prix sera de 6,19 euros
Pour les adultes domiciliés à l'extérieur d'Artonne le prix passe de 7,45 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider ces tarifs et d'autoriser M. le maire à signer la convention avec le traiteur (LE GOURMET FIOLENT).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 – RECENSEMENT 2024

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Le prochain recensement aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024. Le dernier avait eu lieu en 2018. Il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal. Il est proposé de nommer Gisèle Bernard.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la nomination de Gisèle BERNARD comme coordonnatrice du recensement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - ENCAISSEMENT CHEQUES

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Modification du contrat de location des deux photocopieurs avec l'entreprise Rex Rotary. Ce qui engendre un remboursement de 486 € payé par chèque. Groupama remboursement sinistre vitre tracteur 244.03 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'encaissement de ces deux chèques

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur : Gisèle BERNARD

SOMMES	CHAPITRES/PROGRAMME	ARTICLES	D/R	I/F
- 175 000,00 €	041	2313	D	I
+ 175 000,00 €	79	2313	D	I
- 23 400,00 €	041	2313	D	I
+ 23 400,00 €	80	2313	D	I

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 – TRAVAUX DIVERS

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

- Points travaux route de Saint-Agoulin. La pose des bordures est en cours. Déplacement branchements électriques salle des fêtes. Changement de la toiture de la cabane à venir.
- Signalétique : la plupart des panneaux sont installés. Nécessité de modifier certains panneaux. Le cimetière n'est pas suffisamment indiqué. Les panneaux « patrimoine » et RIS seront posés à l'automne.
- Travaux au vestiaire : traitement des fissures pas suffisant. Renforcement des fondations à prévoir. Travaux pris en charge par l'assurance.

7 – DELIBERATIONS DIVERSES

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

- Augmentation des loyers de 3.5% à partir du 1^{er} juillet 2023 suivant l'indice.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider une augmentation de loyer de 3% au 1^{er} juillet 2023..

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- Sécurisation rue du stade. Décision de créer un plateau. Dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme de 3533 € dans le cadre des amendes de police pour un coût de travaux de 7066 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme de 3533 €.

- Recrutement de personnes en renfort du service technique pendant un mois.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces recrutements pour surcroit d'activité saisonnière.

- Changement de logiciel comptabilité Ressources humaines Elections.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

9 – QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

- Acquisition de la maison de Vigne (vente signée le 30 juin 2023)
- Acquisition parcelle (succession DELUZARCHE) et rue du lotissement des Moriades (succession GRENIER) en cours.

Bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque d'Artonne demandent de locaux plus grands. Les anciens locaux de la Poste sont envisagés.

La commune louerait les locaux mis à disposition par le CCAS. Le montant du loyer doit être fixé par le CCAS.

- Demande des familles de Bicon d'avoir un abri bus pour les enfants qui prennent le transport scolaire.
- Tour de France féminin :

A la charge des communes de sécuriser les accès des voies communales. 33 accès à Artonne.

Les chemins peuvent être bloqués par une barrière. Les autres voix doivent être bloquées par une personne titulaire du permis. La caravane passe vers midi. Fermeture des routes à 13h20. Passage des coureurs à 14h.

Réouverture des routes 30 minutes après.

Recherche de bénévoles pour une présence entre 13h et 14h30.

Le conseil est clos à 21h15